



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **9 juin 2023**

Le 9 juin 2023 à 17 heures,

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Quorum du Conseil Municipal : 5

Le neuf juin deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, Christelle AUPY, M. Paolo DA CUNHA,

Monsieur Daniel GAUDISSION a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales
- Décision modificative n°1 budget principal
- Convention avec l'association « Les Boules Chaonnaises »
- Questions diverses

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023

Monsieur le maire a constaté avant l'ouverture du scrutin que les candidatures de candidats, annexées au procès-verbal. Les candidatures sont les suivantes :

- Patrick MORIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 18h l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués 1 et de leurs suppléants 3.

Résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
9	0	0	9

- Candidat 1 : Patrick MORIN

Monsieur Patrick MORIN est élu délégué avec 9 voix

Résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des suppléants :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
9	0	0	9

- Candidat 1 : Marie-Hélène LINARD
- Candidat 2 : Paolo DA CUNHA
- Candidat 3 : Alain PAVEAU

Madame Marie-Hélène LINARD est élue suppléante avec 9 voix

Monsieur Paolo DA CUNHA est élu suppléant avec 9 voix

Monsieur Alain PAVEAU est élu suppléant avec 9 voix

Décision modificative n°1 budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le budget 2023 de la commune de Chaon

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'année 2023 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

<u>Objet des dépenses</u>	<u>Diminution de crédits</u>		<u>Augmentation de crédits</u>	
	<u>Chap/art</u>	<u>Montant</u>	<u>Chap/art</u>	<u>Montant</u>
Immobilisations corporelles	231	- 711.98 €		
Taxes aménagements			10226	711.98 €
TOTAL		- 711.98€		711.98 €

Le conseil, ayant entendu l'exposition de monsieur le Maire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Convention avec l'association « Les Boules Chaonnaises »

Afin de permettre la mise à disposition du terrain et des locaux route de Pierrefitte parcelle C165 à cette association, le Maire procède à la lecture de la convention afin de la soumettre à l'approbation du conseil municipal (convention en annexe).

Le Maire fait part également que cette association a pour but de favoriser et développer les animations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention pour une durée de 5 ans, et autorise l'Association « La Boule Chaonnaise » à occuper les lieux (parcelle C 165) pour ses prochaines manifestations.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin

Monsieur le Maire informe le conseil de la préparation d'un nouveau bulletin.

Enherbement

Le désherbage chimique étant interdit, monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en pelouse le cimetière dans le but de faciliter l'entretien. Le conseil approuve cette décision.

Clé du local du comité des fêtes

Pour des raisons de sécurité, une clé du local du comité des fêtes sera laissée au secrétariat de la mairie.

Procès-verbal arrêté le 9 juin 2023

Le Maire
Patrick MORIN

Le secrétaire
Daniel GAUDISSION